Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121108-2012_B387-DE
Date de télétransmission : 16/11/2012
Date de réception préfecture : 16/11/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL

2012_B387

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour un projet de démarche photographique da valorisation du territoire

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson- DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(e)s :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Mission Tourisme
MV

06_6_01

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Economique et Emploi –Tourisme

Objet : Attribution d'une subvention pour un projet de démarche photographique de valorisation du territoire.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de subvention de 9 472 € en provenance de l'Association « Images pour Tous » domiciliée aux Milles (Aix-en-Provence). Cette association propose d'organiser 1 atelier de création photographique au sein de chaque commune, de mettre en place l'exposition des œuvres dans les communes et de sélectionner une image par commune afin de créer une exposition sur Aix en Provence qui pourrait être ensuite itinérante. L'objectif est de fédérer les habitants autour d'un projet de création et d'échange mettant en valeur les richesses des communes du Pays d'Aix.

L'association « Images pour Tous » a été créée le 10 octobre 2011. Elle a pour vocation initiale de promouvoir l'image des quartiers d'Aix en Provence pour ses habitants, d'appréhender l'image comme vecteur d'échange et de création. Elle souhaite étendre cette démarche à l'échelle du Pays d'Aix.

Le projet de démarche photographique consiste à valoriser le Pays d'Aix en fédérant les habitants des différentes communes autour d'un projet de création et

d'échange mettant en valeur les richesses humaines, naturelles, patrimoniales et culturelles des villes et villages du territoire.

La dernière enquête cordon (printemps 2010 – printemps 2011) organisée par le Comité Régional du Tourisme concernant le profil des clientèles touristiques de la région PACA met en exergue la prépondérance des motifs de venue affinitaires sur les Bouches du Rhône. En effet, 44 % des personnes interrogées viennent pour visiter de la famille ou des amis. Les habitants du Pays d'Aix sont donc nos premiers ambassadeurs.

A cet effet, l'habitant-photographe deviendra ambassadeur de son pays, de son village et de son patrimoine social, naturel et culturel. Les images devront être en adéquation avec deux thèmes proposés :

- L'habitant et son art de vivre, le patrimoine naturel ou culturel de son lieu de vie
- Le portrait : mémoire des habitants et des lieux

34 ateliers de réalisations photographiques seront organisés (un dans chaque commune) et se composeront de 1 heure théorique et 2 heures de pratique sur le terrain.

Un atelier de sélection d'images destinées à l'exposition suivra.

L'association devra mettre en œuvre les actions suivantes :

- Réalisation de photographies des communes du Pays d'Aix, sites remarquables afin de communiquer sur le projet,
- Présentation du projet aux communes et aux habitants,
- Interventions pédagogiques sous forme d'ateliers de découvertes des techniques photographiques élémentaires,
- Sélection des photographies réalisées par les habitants. Un comité de sélection sera formé comprenant au minimum un responsable CPA, OMT Aix et Image pour Tous,
- Suivi des tirages et montage sous cadre des photos d'exposition,
- Suivi de mise en œuvre des expositions organisées en collaboration avec les communes et les habitants sélectionnés.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie d'une demande de subvention de 9 472 €, soit 40 % du budget prévisionnel de l'action (23 680 € HT).

L'association a également fait une demande de subvention auprès de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence à hauteur de 10% (2 368 €), auprès de la Ville d'Aix en Provence à hauteur de 10 % (2 368 €) et assumera 40 % en autofinancement.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2012-01324	De novembre 2012 à mai 2013	Images pour Tous	Développer une dynamique de l'image comme facteur d'échange, de création, de promotion	_	23 680 €	9 472 €	9 472 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 18 octobre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à *l'Association Images pour Tous* d'un montant de 9 472€ ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° **2012-01324**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N **118517**	**18 octobre 2012**	**8 novembre 2012**	

Image pour tous	
PRESIDENT	Virginie DURANTI
SIEGE	Aix en Provence
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée le 10 octobre 2011. Créer une dynamique d'image dans un quartier, appréhender l'image comme vecteur d'échange et de création
OBJET DE LA DEMANDE	Valorisation du Pays d'Aix par une démarche photographique participative des habitants devenant des ambassadeurs pour nos touristes
AUTRES PARTENAIRES	VILLE D'AIX EN PROVENCE, OMT D'AIX

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL 2012	**30 680 €**	MONTANT DEMANDE POUR 2012	**9 472 €**
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	**9 472 €**	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	**40% de l'action** **31% du budget global**
MONTANT DE LA TRESORERIE		RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	**NA**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	**0**	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	**NA**
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	Bénévoles + 1 photographe		
LOCAUX			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**OUI**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**OUI**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**OUI**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**OUI**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**NON une demande a été faite à la culture**

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**OUI**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**OUI**

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013 *
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

[illegible]

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Octobre 2012
Lieu(x) de réalisation	Communes du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Démarche participative de valorisation du territoire
Public(s) ciblé(s)	Habitants Communauté Pays Aix - Tourisme
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	6 à 8 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :………………€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :………… €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

[illegible]

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services	23680	Autres produits	9672
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		État (à détailler) ………………………………	
Entretien		Région (s) ………………………………	
Assurances		Département (s) ………………………………	
Autres Services extérieurs		Commune (s) ………………………………	2368
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix** Souhaité	9672
Publicité		Organismes sociaux (à détailler) ………………………………	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Accueil office de tourisme	2368
TOTAL CHARGES	23680	**TOTAL PRODUITS**	23680

Emplois des contributions en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 9672 € représente [illegible] % du total des produits hors contributions volontaires (Montant demandé / Total des produits x 100)

Fait à Les Milles
Le 17/09/2012

Cachet de l'Association :

VDURAND

9

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2012

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexe ou collée

DEFICIT A REPORTER : | EXCEDENT A REPORTER :

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats	2000	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	9472
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	9472
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	2000	Région (s) Corse	1000
61 – Services extérieurs	21980	Département (s) Corse	2000
Sous-traitance générale	21680	Commune (s) Corse et Calenzana	6368
Locations mobilières et immobilières		**Communauté du Pays d'Aix**	
Entretien et réparation		*Indiquer* ***le montant total*** *des subventions sollicitées auprès de la CPA pour* ***l'année 2012***	
Assurances	200	*Détail par service*	9472
Documentation	100	Divers	
Divers		Organismes sociaux (à détailler)	
62 – Autres Services extérieurs	600		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	200		
Déplacements, missions et réceptions	500	Fonds Européens	
Frais postaux et de télécommunication		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Services bancaires	100	Autres (à détailler)	
Divers		Aides Pôle Office de Tourisme	2368
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Salaires bruts		Cotisations	
Charges sociales		Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante	100	**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
TOTAL DEPENSES =	30680	TOTAL RECETTES =	30680

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Calvi le 18/9/2012

Signature du Président

Cachet de l'Association

2012_B387

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour un projet de démarche photographique da valorisation du territoire

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

14 NOV. 2012